

## Public

- Cariste en activité avec une utilisation quotidienne des chariots des catégories 3 et 5

## Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- 14 heures

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Pédagogie active, individualisation, activités en autonomie, mises en situation professionnelle reconstituées

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

## Documents remis

- Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)  
0809 908 908



## Formation Cariste + CACES® R489 Cat. 3-5 (2 j) Expérimenté

Cat. 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Cat. 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

### Objectifs généraux

- ◆ Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5

### Les plus de la formation

- ◆ Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée, véritable aide-mémoire de la formation,
- ◆ Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- ◆ Accès via « [controle.aftral.com](http://controle.aftral.com) » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

\* **Bonus pour les formations réalisées dans l'un de nos 120 sites :**

- ◆ La formation à la manutention des colis Matières Dangereuses (chap. 1.3 de l'ADR) est proposée aux candidats



### Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation et de quizz
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage des épreuves théorique et pratique du CACES®

### Validation

- ◆ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégories 3/5, si résultat positif. En cas d'échec, délivrance d'une attestation des compétences acquises/non acquises
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6869>  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6870>
- ◆ Codes RS : 6869 (3) / 6870 (5)
- ◆ Certificateur : Institut national recherche sécurité (date de décision : 31/10/2024)
- ◆ Codes Certif Info : 106699 (3) / 106703 (5)



### Agrément

- ◆ GLOBAL Certification®

## PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
1	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	/
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation</li> <li>▪ Modalités pratiques</li> <li>▪ Tour de table</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	<b>Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3-5</b>	14 h 00
<b>1.1 Connaissances théoriques</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réglementation : connaissances générales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur</li> <li>- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite</li> <li>- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Les principaux types de chariots - Les catégories de CACES®</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention</li> <li>- Catégories de CACES® correspondantes</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Technologie des chariots de manutention</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chariots thermiques et chariots électriques. Transmission. Pneus et bandages. Circuit hydraulique. Équipements porte-charges. Dispositifs de sécurité. Poste de conduite</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Notions élémentaires de physique – Stabilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masse et position du centre de gravité des charges. Conditions de stabilité et d'équilibre du chariot. Facteurs qui influencent la stabilité. Plaque de charge</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Risques liés à l'utilisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention</li> <li>- Transport et élévation de personnes : interdictions et applications autorisées</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Vérifications d'usage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur.</li> <li>- Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?</li> <li>- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Exploitation des chariots</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles de conduite et de circulation : signalisation et plan de circulation, consignes générales de circulation, circulation sur la voie publique. Distances de freinage. Stationnement du chariot</li> <li>- Pictogrammes de manutention et étiquettes de danger</li> <li>- Adéquation du chariot. Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage en pile, stockage en palettiers, chargement de véhicules - Consignes en cas d'accident ou d'incendie</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Eco-gestes du cariste</b></li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle de formation individualisée ou équipée d'un ensemble multimédia  Ressources pédagogiques

- **Manutention des colis de marchandises dangereuses – ADR1.3 / e-learning** (si formation en centre AFTRAL)

## 1.2 Mise en situation pratique des chariots de catégories 3-5

- **Vérifications et essais de prise de poste**
- **Conduite et manœuvres**
  - Accès et descente en sécurité
  - Circulation en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge.
  - Arrêt et stationnement en sécurité
  - Prise et dépose d'une charge au sol
  - Gerbage et dégerbage de charges en pile
  - Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
  - Chargement et déchargement d'un véhicule
  - Manutention d'une charge longue, d'un contenant rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable
- **Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance**
  - Opérations d'entretien journalier
  - Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

## 1.3 Passage du test CACES® R489

- Epreuve théorique
- Epreuves pratiques catégories 3-5

Chariot(s) et charges  
Hall de manutention  
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
<b>3</b>	<b>Bilan et synthèse du stage</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de la formation</li> <li>▪ Synthèse du stage</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction de la formation</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b> Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

## Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »  
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,  
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,  
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

### **EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®**

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test**

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

*Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.*

*Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :*

- *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*
- *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*
- *au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :*
  - *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;*
  - *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;*
  - *présence d'une notice d'instructions.*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R489										
	Cat 1A	Cat 1B	Cat 2A	Cat 2B	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	
<b>Salle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour</li> <li>• Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin</li> <li>• Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains</li> </ul>									
<b>Chariot</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/décharg de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié)</li> </ul>	X								
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai</li> <li>• Hauteur de levée <math>\geq 3,10</math> m</li> </ul>		X							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot à plateau porteur</li> <li>• Capacité de charge <math>\geq 500</math> kg</li> </ul>			X						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus).</li> <li>• Capacité de traction <math>\geq 3</math> t</li> </ul>				X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot élévateur frontal en porte-à-faux</li> <li>• Capacité nominale <math>\leq 6</math> t H de levée <math>\geq 3,50</math> m</li> </ul>					X				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot élévateur frontal en porte-à-faux</li> <li>• Capacité nominale <math>&gt; 6</math> t</li> </ul>						X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot élévateur à mât rétractable</li> <li>• Hauteur de levée <math>\geq 6</math> m</li> </ul>							X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot élévateur à poste de conduite élevable</li> <li>• Hauteur de plancher <math>\geq 2,80</math> m</li> </ul>								X	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B ET</li> <li>• Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6</li> </ul>									X
<b>ZONE d'évolution</b>	• Surface	200 m <sup>2</sup>				300 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>			
	• Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé								
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pente ou dévers</li> <li>Pente : rampe/terrain naturel, Longueur <math>\geq 2x</math> long. hors-tout du chariot. Pente 8% mini.</li> <li>Dévers : rampe/terrain naturel</li> <li>Largeur <math>\geq 2x</math> larg. hors-tout du chariot. Pente 2% min</li> </ul>		X	X	X					
	• Quai	Quai + dispositif de nivelage								
<b>CHARGES</b>	• Manutention standard	2	3			3	3	3		2
		Masse $\geq 50\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,20$ m								
	• Masquant la visibilité	1	1			1	1	1		
		Masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,80$ m								
	• Dépassant la capacité	1	1	1	1	1	1	1		
		Charge fictive, masse réelle $\geq 25\%$ capacité								
	• Pour palettier		3			3		3		
		Masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur $\geq$ haut. alvéole - 0,30 m								
	• Pour porteur			1						
		Masse $\geq 50\%$ capacité de charge								
• Pour remorque				1						
	MASSE $\geq 50\%$ capacité de traction									
• Préparation de commande								3+3		
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides									
<b>Charges empilables (avec indication de la masse)</b>		3			3	3	3			
	Masse $\geq 50\%$ capacité nominale									
<b>Charges spécifiques (avec indication de la masse)</b>					1	1				
<b>Palettier (hauteur des lisses mini)</b>		3 travées 3 niveaux 0-2,90m			3 travées 3 niveaux 0-3,30m		3 travées 4 niveaux 0-6m	3 travées 3 niveaux 0-3,30m		
<b>Camion ou remorque</b>		Chargement déchargement par l'arrière				Chargement déchargement depuis le sol			Porte engin adapté	